

Extrait du CGT Crédit Agricole

[http://www.cgtca.net/article.php3?id\\_article=4](http://www.cgtca.net/article.php3?id_article=4)

# **Le CHSCT, qu'est-ce que c'est**

# **?**

- CHSCT -

Date de mise en ligne : vendredi 21 août 2009

---

**CGT Crédit Agricole**

---

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est une instance représentative du personnel qui réunit l'employeur et les délégués représentant les salariés.

Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé, à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des salariés de l'établissement (y compris les travailleurs temporaires et les salariés d'entreprises extérieures) . Il doit également veiller à l'observation de prescriptions réglementaires adoptées dans ce but.

## Quel est le rôle du CHSCT au quotidien ?

Les membres du CHSCT a d'abord un rôle d'aiguillon. Il permet de faire remonter les informations des salariés vers la Direction, qui ne sait pas de manière exhaustive et fine ce qui se passe sur le terrain. Cet aiguillon permet d'obliger la Direction à plus de rigueur, plus d'actions, sur le thème de la sécurité.

Par ailleurs, le CHSCT est un espace où tous les acteurs de la sécurité, qui agissent au quotidien chacun dans leur coin, peuvent se réunir, s'écouter tous ensemble et donc collaborer. Le CHSCT est donc aussi un créateur de dialogue entre la direction, le responsable sécurité, le médecin du travail, etc&hellip; L'approche collective est essentielle en matière de sécurité. Ce rôle est-il vraiment important dans une entreprise de services ?

Bien que son rôle économique soit de loin le plus important, le Comité d'Entreprise est l'instance des représentants du personnel la plus médiatisée, grâce, notamment, à ses activités sociales et culturelles. Quant aux Délégués du Personnel, leur mission, qui consiste à régler les problèmes touchant au contrat de travail et à l'application des lois, conventions, accords et notes de services "parle" plus aux salariés.

La sécurité, selon les entreprises, ce n'est pas le même niveau de préoccupation. Par exemple, pour une société de services, la sécurité n'est pas a priori la préoccupation première des salariés. Cependant, des troubles musculo-squelettiques notamment peuvent apparaître. Autant les éviter en adaptant les postes de travail. Mais ce n'est pas tout : un volet très important dans le rôle du CHSCT est celui qui s'intéresse aux conditions de travail. Si vous trouvez vos conditions de travail perfectibles (travail en Open-Space, tâches inadaptées et dangereuses, déplacements trop fréquents ne sont que quelques exemples), n'hésitez pas à les rencontrer. Un autre volet dont l'importance est grande dans une société comme la notre est celui du Stress qui est considéré comme un risque important. Enfin, les dossiers qui touchent au harcèlement (moral et sexuel) sont aussi du ressort du CHSCT.

En conclusion, par cet éclairage sur des points précis qui touchent directement notre entreprise, vous pouvez mesurer l'importance majeure de cette instance.